

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 19 février 2024 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN,
Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU,
Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine
KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Martine DAVID, Nino MANZINI, Laurent LAUVAUX, Henri-Jean ANDRE, Conseillers
Communaux.

Objet n°23 - Question orale de Madame la Conseillère Nathalie WYNANTS relative à l'entretien et au curage des fossés

L'Assemblée générale prend connaissance à la question orale de Madame la Conseillère Nathalie WYNANTS relative à l'entretien et au curage des fossés.

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente du CPAS,
Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers Communaux,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs du public,

Les questions suivantes ont été soulevées par des citoyens sur les réseaux sociaux, très souvent à coup de propos hargneux, voire haineux, envers les actions menées par les divers services communaux ; propos véhéments arguant que la « Commune ne fait rien ». Il est frustrant de constater comment ces personnes sont mal informées ou manipulées par des esprits populistes et réducteurs.

Je me permets donc de demander aux Echevins de Tutelle un point sur la situation des 2 problématiques suivantes, en espérant, probablement naïvement, que les personnes qui déversent leur colère sur les réseaux soient à l'écoute des explications données.

Question orale relative à l'entretien et le curage des fossés sur le territoire de notre Ville et villages

Suite aux fortes précipitations fin janvier et début février, certains quartiers et rues ont été à nouveau inondés ou envahis par des coulées de boue, principalement dans nos villages. Des internautes ont souligné le manque d'entretien de certains fossés, notamment du côté d'Hennuyères et de Ronquières.

Certains citoyens habitant dans des zones plus isolées ont l'impression que leur quartier est « oublié ». Dès lors :

- Pouvez-vous informer la population sur le budget annuel consacré à l'entretien et curage des fossés ?
- Quelles sont les priorités données aux fossés de certaines voiries plutôt que d'autres ?
- L'étude sur la prévention des inondations a-t-elle influencé le budget alloué à cette mission ?
- En cas de fossé obstrué par des branchages, arbres et autres détritiques, comment un citoyen peut-il signaler efficacement le souci auprès du service communal compétent ? Quel en est le suivi (temps de réaction, moyens mis en œuvre...) ?

Merci pour l'état des lieux sur ce point.

- Je vous remercie pour les réponses apportées.

Monsieur l'Echevin André-Paul COPPENS répond à la question.

Merci Nathalie pour ta question, qui je t'avoue, m'a un peu surpris d'autant que les budgets et les cahiers des charges des différents curages et fauchages sont votés par notre Conseil Communal et donc en principe connus de tous.

Toutefois ça permet en séance de refaire une xième fois le point sur les actions des services voiries et propreté public.

Il est étonnant de lire que des « quartiers ont été inondés ou envahis de coulées de boue » alors que l'administration n'a enregistré que très peu de signalements. Ces derniers étaient très localisés, en dehors des zones bâties et ne concernaient en rien une problématique autour des fossés.

Il est important de rappeler qu'il est nécessaire de transmettre de tel signalement directement à l'administration via un mail (travaux@7090.be) ou un appel téléphonique au Service Travaux (067.55.15.00) plutôt que de passer par les réseaux sociaux.

Les budgets « extras » consacrés à l'entretien des fossés et, d'une manière plus large, à la lutte contre les inondations sont les suivants :

- 80.000€ en 2023 pour le curage des fossés.
- 125.000€ en 2023 pour l'entretien des cours d'eau et la lutte contre les inondations.

Les mêmes budgets sont prévus en 2024.

Par ailleurs, un budget de 80.000€ est également consacré à la création de fascines sur toute l'entité.

Dès lors, non pas l'étude mais les différentes études sur la prévention des inondations ont bel et bien influencé les budgets nécessaires à cette mission et d'autres d'ailleurs qui seront détaillées dans l'interpellation du conseiller Yves Guevar.

En plus de ces travaux réalisés par des entreprises privées, les équipes de voiries effectuent régulièrement des interventions en curages de fossé avec, en moyenne, une intervention tous les 15 jours.

La priorité va toujours être donnée aux fossés qui sont soumis aux phénomènes de ruissellement les plus importants puisque ce sont ceux-là qui récoltent le plus de sédiments.

Nous connaissons, évidemment, les zones problématiques.

Dans la même philosophie que le curage des avaloirs (points bas), un cadastre des fossés est en cours de création via notre plateforme de gestion de projet, qui nous permettra d'avoir un suivi optimal de leurs entretiens et de leurs contrôles à l'avenir.

Par ailleurs, les signalements des citoyens seront toujours pris en considération. Comme déjà rappelé en début de réponse, les citoyens ne doivent pas hésiter à contacter le Service Travaux, soit par téléphone, soit par email, pour signaler un fossé encombré. Un délai d'intervention maximal d'un mois est généralement annoncé. Néanmoins le service priorise toujours ses actions en fonction des urgences et des conditions climatiques afin d'intervenir au plus vite.

Madame la Conseillère Nathalie WYNANTS réplique :

Merci Monsieur l'Echevin. Il n'y a aucune surprise. L'objectif de ma question c'est que la population entende cela à nouveau car trop peu de gens s'informent là où il faut et merci pour toutes ces informations.